



le Cochonnet Aquatintien

club de pétanque
03 26 84 70 42

20 avenue du 29 août 1944
51430 TINQUEUX

www.lecochonnet.fr
contact@lecochonnet.fr

CONCOURS INTERNES 2025

Règlement

Nos concours internes sont organisés pour permettre à nos adhérents de se rencontrer sous forme de championnat. Ces concours sont placés sous le signe de la sportivité, de la convivialité et du fair-play. La participation aux concours internes entraîne l'application sans réserve du présent règlement.

Peuvent participer :

- Toutes les personnes adhérentes au club aux dates des journées auxquelles elles participent.

Toute personne non-adhérente, qui aura malgré tout participé, sera disqualifiée pour chaque participation illicite, ainsi que ses équipiers. Les parties jouées seront alors remportées par leurs adversaires, sur le score de 13 à 7.

Participation financière

Une participation de deux (2.00€) est demandée à chaque joueur au début de chaque concours. Cette contribution est exclusivement destinée à être restituée au prorata du nombre de participations de chacun. A cette contribution s'ajoute éventuellement une participation du club, appelée récompenses.

Calendrier

La compétition se déroulera de Janvier à Novembre, selon le calendrier déterminé en début de saison. Le calendrier sera affiché lorsque les dates des concours officiels seront connues. Toute personne qui était prévue et qui rencontrera un empêchement, ou arrivera en retard devra avoir la courtoisie de prévenir.

Organisation des concours :

Au stade de la Muire, boulodrome Max Martin, en extérieur.
Si la météo ne le permet pas, dans le boulodrome couvert (sur vote), avec des parties limitées à 50 mn.
Toutefois, si la météo s'améliore, lors d'un changement de tour, l'organisateur du jour proposera un vote pour décider si les parties continueront à l'intérieur ou à l'extérieur.
Chaque concours se déroule en trois parties (gagnant/gagnant, en priorité), jouées en triplette, en un seul groupe.
Dans le cas d'équipes incomplètes, elles devront obligatoirement être annoncées à la table de marque, tout comme les joueurs ou joueuses sans équipe. Les joueurs ou joueuses présent(e)s sans équipe compléteront les équipes incomplètes, sur décision de la table de marque.
Dans le cas d'impossibilité totale de former une triplette, les doublettes joueront alors avec 6 boules.

Décompte des points

A l'issue de chaque partie, chaque joueur de la même équipe acquiert un point pour une victoire et zéro point pour une défaite.
Il est aussi tenu le décompte des points marqués et encaissés.

Classement des joueurs

A l'issue de chaque concours, un classement individuel provisoire cumulé est effectué en fonction du nombre de parties gagnées ou perdues par joueur, et de l'écart des points.
A l'issue de tous les concours de l'année, le classement général sera établi définitivement.

Récompenses

Elles seront proportionnelles au nombre de concours effectués avec un minimum de participation de la moitié des concours +1. Si la condition n'est pas remplie les participations seules seront remboursées.